Image not found or type unknown

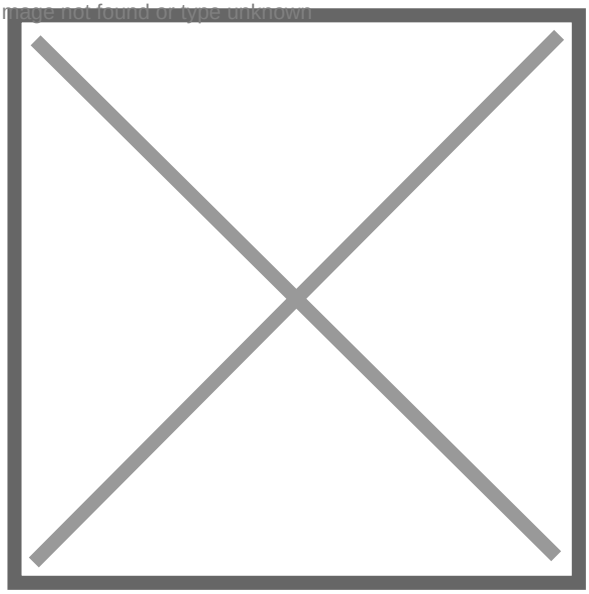

Résiliation de bail de mon propriétaire

Par **goudard**, le **15/04/2011** à **15:37**

Bonjour,
Bonjour,
jai signé un contrat de location meublé le 1er juin 2007 ... le 1er mars 2009 mon propriétaire m'a fait signé un autre contrat toujours pour la meme villa mais la date de départ du bail avait changé... et le 10 décembre 2010 je recois une résiliation de bail pour motif reprendre le logement avec congé au 1er mai 2011....je pense que mon propriétaire n'est pas dans ses droits vu soit qu'il m'a signifié un congé trop tard vu que le bail démarre au 1er mars et que la lettre est datée du 10 decembre;soit que c'est le premier bail qui reste valable et la location va jusqu'au 1er juin 2011. pouvez vous m'éclairer et est ce que le congé de la part du bailleur est bien 3 mois ou 6mois???

Par **vanceslas**, le **16/04/2011** à **18:20**

trois mois pour un meublé six mois pour un bien vide

Par **mimi493**, le **16/04/2011** à **20:06**

Vous avez un bail signé par le bailleur dont la prise d'effet est le 1er mars 2009 ? Vous l'avez en main ?
Si oui, son congé est valide mais il ne prendra effet que le 1er mars 2012

Par **goudard**, le **18/04/2011** à **14:57**

oui mon bail démarre au 1er mars 2009 et il m'a envoyé un congé pour le 1er mai 2011 avec un courrier daté du 10 decembre 2010 .il est dedans de 10 jours si j'ai bien compris donc préavis non valable....merci de m'avoir répondu reste à lui dire et j'ai horreur des conflits....cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés